Procès-verbal du Conseil Municipal
du lundi 19 janvier 2026 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 *(Présents : 12 / Votants : 13)*

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Représenté : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Absent :

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h40

1. Informations générales

a) Procuration de M. Serge POTEL

Madame Le Maire informe le conseil municipal que M. Serge POTEL a donné procuration à Alain Peyrou avec pour consigne de s'abstenir sur tout vote.

b) Ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

Madame le Maire propose l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- la première relative à la traversée du bourg et la prise en charge des travaux de voirie par le département ;
- la seconde concernant la subvention de la commune pour la classe découverte.

À la majorité, le conseil municipal approuve l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour (12 Pour – 1 Abstention)

c) Réseaux d'eau : compétence d'Aurillac Agglomération et interventions sur la commune

a. **RD18 : Prise en charge de la partie réseaux d'eau par Aurillac Agglo :** Madame le Maire informe le conseil municipal qu'Aurillac Agglo prendra en charge la partie « réseaux d'eau » dans le cadre du projet de traversée du bourg sur la RD 18, pour un montant de 50 000 €.

b. **Changement de la canalisation d'eau de Verniols au Puech des Ouilhes :** Mme le Maire présente sur plan le tracé de la conduite. Elle précise qu'il s'agit d'un projet d'un montant de 350 000 €, porté par Aurillac Agglo. Les travaux consistent à remplacer une conduite en fibre-ciment. Le tracé est modifié : il passera par les terrains de Monsieur Andrieux afin de longer les voies départementales et communales. La conduite dessert Saint-Gérons.

c. **Intervention au Roucan** : Une intervention a également eu lieu au Roucan durant les vacances d'hiver sur le réseau d'eau, afin de reprendre une conduite suite à un tassement de terrain. Il s'agit de la conduite rejoignant le bourg. Monsieur Eveillard interroge Madame le Maire au sujet du problème d'eau rencontré à Calvanhac. Madame le Maire indique qu'elle a signalé la situation à Aurillac Agglo, le jour même de son appel.
Monsieur Eveillard interroge Madame le Maire au sujet du problème d'eau rencontré à Calvanhac. Madame le Maire indique qu'elle a signalé la situation à Aurillac Agglo, le jour même de son appel.

d. **Poteaux incendie** : Au mois d'octobre, un point a été fait avec M ; david François du SDIS sur les points eau incendie. Il en ressort qu'il faudra prévoir le changement ou la suppression de certains poteaux.

d) Camping :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la seconde tranche de travaux au camping du Puech des Ouilhes est en cours de préparation. D'autres devis sont en attente pour étude en bureau municipal. À ce jour, un devis de 25 176 € TTC a été reçu pour les sanitaires. Rappel : une subvention DETR 2025 de 25 671 € est mobilisée pour ce projet.

La troisième tranche de travaux, prévue jusqu'au 8 avril 2026, concerne la partie de la location de bateau qui rejoint l'ancien chemin, autrement dit du platelage au début de castine, et qui rejoint le sentier tour du lac.

e) Sivu Marais du Cassan :

1. **Travaux de signalétique** : Monsieur Antoine GENCE informe le conseil municipal que des travaux de signalétique des sentiers sont prévus sur le marais et la presqu'île des Pins. L'objectif est de réaliser ces aménagements avant la saison estivale 2026, avec un financement assuré conjointement par Aurillac Agglo, le Conseil départemental et les communes concernées. Le comité de pilotage Natura 2000 se réunira le 2 février en présence de la région.

2. **Gestion des pâturages et ressources en eau :** Suite à une intervention de M. Jérémy LABRUNIE signalant qu'un ruisseau est actuellement à sec et mentionnant par ailleurs la mort de certains animaux, il est précisé que ces deux situations ne sont pas établies comme étant liées. Une discussion s'engage néanmoins sur la gestion des pâturages et les conditions d'accès à l'eau pour les troupeaux, comme point à l'ordre du jour d'un prochain mandat. Mme le Maire indique que des analyses d'eau ont été réalisées ; l'ensemble des résultats est conforme aux normes en vigueur. Il est également précisé que le ruisseau concerné prendrait sa source au niveau des carrières, ce qui pourrait expliquer son débit limité. M. Gence prévoit de se procurer une cartographie des ruisseaux.

f) Déploiement fibre :

Madame Annelise Michel-Gagnaire informe qu'elle a été contactée pour l'installation de la fibre à son domicile, au Bruel et qu'un rendez-vous est prévu début février. Madame le Maire précise qu'elle se renseignera également sur la date des travaux d'installation de la fibre sur ce secteur de la commune. Elle ajoute que l'information initiale prévoyait la fin du déploiement du réseau fibre pour fin 2026, et que toute avance dans les travaux serait bénéfique pour la commune.

g) Ventes et achats de terrain :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la vente Rouches/Brial est en attente de signature et que Monsieur Rémi Lafon est intéressé par l'achat de la parcelle B998, d'une surface de 667 m², située à Puechbroussou et actuellement exploitée par Monsieur Andrieu. Le prix reste à définir. Bien que la parcelle soit classée en zone constructible, elle présente certains inconvénients : accès difficile et isolement. Monsieur Lafon réfléchit à une proposition de prix, avant la révision du PLUi-H, qui pourrait modifier le zonage de la parcelle en zone A. Monsieur Jérémy Labrunie précise qu'il serait préférable pour la commune de vendre la parcelle dès maintenant, même à un prix inférieur à celui d'autres parcelles constructibles, compte tenu de sa situation enclavée, plutôt que d'attendre un éventuel classement en zone A.

h) Registre de concertation du PLUi-H : disponible à la mairie.

Mme Le maire informe à nouveau que Le registre de concertation du PLUi-H est disponible à la mairie. Ce registre permet de collecter les observations des administrés, tant sur l'état actuel du territoire que sur les perspectives d'évolution envisagées. Les contributions recueillies alimenteront les réflexions et constitueront une étape dans la construction du futur PLUi-H.

i) Animations et 2026 :

- **My Cantal-Marathon** : Madame le Maire annonce l'organisation d'un marathon le 24 mai 2026, avec départ et arrivée sur la commune de Lacapelle-Viescamp, animation portée par My Cantal.

- **La Luzège** : Le groupe, qui avait apprécié l'accueil et les lieux l'année dernière, propose de revenir pour célébrer ses 40 ans. Madame le Maire précise que les retours des spectateurs avaient été très positifs. Deux options tarifaires sont proposées :
  - 3 200 €, avec prise en charge par la mairie de la billetterie, du repas et de la buvette ;
  - 1 600 €, si la compagnie prend en charge la billetterie.

j) - Subventions :

- Madame le Maire informe le conseil municipal d'un supplément de 19 400 € accordé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la base multi-accueil via le dispositif CAR.
- Elle précise également qu'une demande de subvention pour la traversée du bourg RD18 a été déposée auprès de la région.

h) – **Ecole** :

Madame le Maire fait un retour au conseil municipal sur sa rencontre avec Madame Pluyaud, inspectrice, ainsi que Madame Maury, directrice de l'école, concernant l'évolution des effectifs scolaires. Ces derniers sont en baisse pour les prochaines années, ce qui pourrait entraîner une éventuelle fermeture de classe.
Actuellement, l'école compte 44 élèves et 3 classes, alors que l'objectif de l'Éducation nationale est de 20 élèves par classe. Sur la commune, 5 enfants sont nés en 2024 et 3 en 2025.
Madame le Maire précise qu'une réflexion est en cours pour accueillir les très petites sections (TPS) afin d'augmenter légèrement la moyenne d'élèves par classe. Cet accueil nécessiterait des aménagements divers comme la mise en place d'une douche, afin de pouvoir changer les TPS en cas d'accident.
Madame Annelise Michel-Gagnaire indique qu'une communication rapide doit être faite aux parents, précisant également que l'accueil des TPS est différent de celui d'une crèche.

i) Abonnements :

Madame le Maire propose que la commune s'abonne au journal La Montagne, afin de disposer des informations locales en mairie, à la fois pour les besoins administratifs et pour les élus, ainsi que pour la consultation par le public. Elle propose également d'arrêter l'abonnement à la revue des Maires, qui n'est pas utilisée, tout en conservant l'abonnement à La Vie Communale, nécessaire pour la mise à jour juridique et le bon fonctionnement de la mairie.

La décision est validée à la majorité : 9 Pour et 4 Abstentions

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11/12/2025

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 09/01/2026)

Le compte rendu du 11/12/2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Vote : 13	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1

3. Délibération_01_ Acquisition d'une parcelle qui jouxte le parking du Puech des Ouilhes - Section B n°1353 – Couderc d'Abrac – 1a 90ca

Suite à l'accord donné par le conseil municipal en décembre, Madame le Maire a poursuivi les échanges avec le propriétaire, Monsieur Anisset, en tenant compte des enjeux d'aménagement à moyen et long terme. Sur ce secteur, les dernières ventes se situaient entre 55 € et 241 € le m². Monsieur Anisset a souhaité donner la priorité à la commune. Un accord a été trouvé au prix de 60 € le m², les frais de notaire étant à la charge de la mairie.
Madame Aurore LEFEBVRE et Madame Caroline BARRAL-AURATUS soulignent que cet achat constitue un enjeu stratégique pour le développement du Puech des Ouilhes, et qu'il ne s'agit pas d'un achat opportuniste, mais d'un intérêt communal réel. Madame le Maire remercie chaleureusement Monsieur Anisset pour sa confiance et son esprit collaboratif lors des échanges.

Monsieur Patrick EVEILLARD et Monsieur LABRUNIE font part de leur inquiétude sur l'envolée des prix sur ce secteur et s'interrogent sur les impôts locaux et fonciers attachés à ces parcelles.
Madame le Maire informe également que les demandes de terrains autour du lac sont nombreuses, avec des visites en mairie en moyenne une fois par semaine. Elle souligne que ces maisons secondaires, malgré un pouvoir d'achat important, n'apportent pas nécessairement de dynamique quotidienne à la commune.
Il s'agit d'un enjeu classique pour les communes touristiques, notamment en ce qui concerne la gestion des réseaux et la préservation du patrimoine, point souligné par Monsieur Jean-Paul TROUPEL.

À la majorité, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle B1353.

	Délibération DE_001_2026		
Vote : 13	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 2

4. Délibération_02_Bail Cantal Habitat

Madame le Maire rappelle que la date de fin du bail emphytéotique avec Cantal Habitat est le 31 janvier 2026, qu'aucune clause ne prévoit son renouvellement tacite, et que le bailleur propose une reconduction du bail pour 25 ans. Le revenu annuel des loyers s'élève à 11 100,96 €. Entre 2018 et 2020, Cantal Habitat a investi 10 910 € et prévoit 95 800 € de travaux supplémentaires. Madame le Maire propose que la commune reprenne la location de ces deux logements, avec un investissement régulier pour leur entretien.

À la majorité des membres présents, le conseil municipal acte la reprise des deux logements par la commune au 01/02/2026.

	Délibération DE_002_2026		
Vote : 13	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1

5. Délibération_03_Travaux d'aménagement de la traverse du bourg – RD 18 Demande de fonds de concours et délégation de maîtrise d'ouvrage

Madame le Maire apporte, suite à la commission travaux, de nouvelles informations et fait le point sur les éléments qui ont été intégrés au projet de la traversée du bourg :

- **Réfection du trottoir SNCF** : À défaut de prise en charge par la mairie, il faudrait attendre 2 à 3 ans pour obtenir l'aval de la SNCF.
- **Rétrécissement au niveau du bourg** : la largeur sera de 4 mètres, permettant le croisement de deux voitures.
- **Accès au camping municipal** : une **seule entrée** sera conservée. La proposition du bureau d'étude prévoyant une entrée et une sortie distinctes n'est pas retenue.
- **PAV (points d'apport volontaire)** : l'installation de quatre conteneurs enterrés représenterait un coût de 100 000 €. Madame Annelise Michel-Gagnaire précise que, compte tenu de la maintenance dans le temps, une implantation extérieure serait plus simple et moins coûteuse.
- **Participation du Conseil départemental** : La voirie sera prise en charge par le Conseil départemental, pour un montant de 228 400 € HT, et la présente délibération acte cette participation. Madame Michel-Gagnaire précise que ce montant correspond à l'emprunt que la commune remboursera en mai 2026 pour la base multi-accueil, et que ce projet s'inscrit également dans le programme voirie 2026. La commune pourra absorber l'avance des coûts par le recours à un nouvel emprunt, tout en bénéficiant d'acomptes versés par le département au titre de la voirie, ainsi que d'autres subventions, notamment la DETR. Mme Le Maire précise que le coût total pour la commune sera de 180 000 € HT (hors subventions).
- **Haies** : les haies du camping longeant la RD18 seront arrachées dans le cadre des travaux. La suppression de la haie située après le cimetière permettra de réduire les coûts d'entretien des espaces verts et donnera de la visibilité sur le parking de la salle des associations. En ce qui concerne la haie du camping, cette dernière sera replantée avec des essences locales.

- **Calendrier des appels d'offres** : Madame le Maire informe le conseil municipal que la procédure se déroulera de fin février à fin mars. Aucune enveloppe ne sera ouverte avant les élections ; le nouveau maire en assurera le suivi.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'**acter la participation du département**.

(Monsieur Alain Peyroux est parti avant le vote de la délibération pour raisons personnelles.)

	Délibération DE_003_2026		
Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

6. Délibération_04_Classe découverte

Madame le Maire rappelle la délibération DE_2024_13 du 7 mars 2024, relative à l'attribution d'une participation communale pour les classes découvertes, fixée à 10 € par nuitée et par enfant.

Elle informe le conseil municipal que les enseignants des cycles 2 et 3 organisent une classe découverte en Dordogne, du 10 au 12 juin 2026, comprenant deux nuitées et concernant 31 élèves, avec le soutien financier de l'Association des Parents d'Élèves, et propose d'attribuer une participation communale de 620 €.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 620 €.

	Délibération DE_004_2026		
Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

7. Questions diverses

Monsieur Jérémy Labrunie souhaite revenir sur l'implantation des conteneurs à Calvanhac, qu'il juge peu esthétique. Il propose soit la plantation d'une haie, soit le déplacement des conteneurs de l'autre côté de la voie, soit de profiter d'un éventuel enfouissement.
Madame le Maire rappelle que, pour l'agglomération, le site actuel est le seul emplacement techniquement adapté, permettant une zone de dépose conforme et sécurisée à la fois pour les usagers comme pour le passage des camions de collecte, sans nécessité de demi-tour sur la voie communale.
Monsieur Patrick Eveillard indique également que les blocs de conteneurs carrés ne sont pas esthétiques.
Monsieur Patrice Coudon précise que cette situation est comparable à celle rencontrée ailleurs et souligne que la mise en place d'une haie engendrerait des coûts d'entretien.
Madame Aurore BARRAL-AURATUS ajoute qu'un paravent même végétal, peut favoriser les dépôts sauvages à proximité des conteneurs.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 22h30.